

# Des règles d'assiduité injustes à l'université de Rouen ? Elles lancent une pétition

Face à de nouvelles règles d'assiduité qu'elles estiment "injustes", trois étudiantes de l'université de Rouen lancent une pétition. La direction ne fait pas de commentaire.



Face à une politique d'assiduité qu'elles estiment "injustes", trois étudiantes de l'université de Rouen ont lancé une pétition.

"Ce n'est pas juste, c'est incompréhensible..." À l'autre bout du fil, Marie\*, Julie\* et Amandine\* n'en finissent plus de critiquer les nouvelles règles d'assiduité de l'université de Rouen (Seine-Maritime), sur le campus de Mont-Saint-Aignan.

Elles en sont même venues à créer une pétition pour dénoncer la situation. Les trois étudiantes du département Lettres et Sciences Humaines pointent du doigt une décision en particulier : celle de ne plus faire de distinction entre une absence justifiée ou injustifiée.

## Absent avec ou sans justificatif

Concrètement, dans ce département de l'université, la règle est la suivante : dans chaque matière (hors cours magistraux), un étudiant a le droit à un maximum de 20% d'absence. En général, cela correspond à une tolérance de deux absences.

Au-delà de cette limite, l'étudiant se voit attribuer automatiquement un zéro pointé dans la matière en question et devra passer par la case rattrapage (aussi appelée "seconde chance") lors des partiels.

### [À l'université de Rouen, des problèmes de visas empêchent des enseignants d'exercer](#)

Mais là n'est pas le problème. Cette règle d'assiduité est, par exemple, similaire à la faculté de Droit. Là où cela diffère, c'est au niveau des justificatifs. Si le contrôle de l'assiduité est à la discrétion de l'enseignant, un trop grand nombre d'absences, même justifié, est pénalisé dans le département de Lettres.

Selon un document interne que 76actu a pu consulter, l'université ne fait effectivement plus de distinction. Les seuls exemptés de cette politique sont les étudiants qui ont déposé un RSE (Régime Spécial d'Études) et justifient d'un contrat de travail ou d'aménagements spécifiques et les étudiants handicapés.

"Défaillant" malgré deux semaines à l'hôpital

Mais pour tous les autres, il faut se conformer. "Sauf que c'est parfois impossible", rétorque Marie. Dans son cas, elle a été hospitalisée durant deux semaines. Malgré un certificat médical valable, "le secrétariat a refusé de prendre en compte mon justificatif", explique-t-elle.

Elle a donc reçu un zéro dans la matière correspondante.

On nous dit alors qu'on est "défaillant". Mais je n'avais pas le choix de m'absenter...

*Marie - Une étudiante anonyme*

Ses deux camarades plaident aussi pour des motifs impérieux d'ordre familial qui peuvent contraindre à s'absenter et parfois manquer plusieurs cours. Bref, "on trouve ça injuste", répètent les trois jeunes femmes.

"Le pire, c'est qu'une fois qu'on est sûr d'avoir un zéro, ça n'incite pas à continuer à venir en cours, regrette Julie. On ne comprend pas cette décision."

[Vulves et pénis brodés : polémique sur un atelier à l'université de Rouen](#)

Interrogée à ce sujet, la direction de l'Université Rouen Normandie n'a pas souhaité donner suite à nos sollicitations. Pour l'heure, la pétition rassemble déjà une trentaine de signatures et en vise au moins cinquante. "Ensuite, on l'enverra à la direction", concluent les trois étudiantes.

\*Les prénoms ont été modifiés

Suivez l'actualité de [Rouen](#) sur notre chaîne WhatsApp